



Guide de l'appel à manifestation d'intérêt 2025

PROJETS « BIP » Blended Intensive Programme (Programme Intensif Hybride)

Contact: erasmus-bip@univ-grenoble-alpes.fr

/ QU'EST-CE QU'UN BIP?

C'est un dispositif du Programme Erasmus, dans lequel un programme d'apprentissages, d'enseignement et de formation transnational et transdisciplinaire est élaboré conjointement par au moins 3 universités des pays du Programme*.

Ce programme combine

- une mobilité physique de courte durée de 5 à 30 jours
- une activité en ligne avant, pendant ou après la mobilité, visant à faciliter l'échange et le travail d'équipe.

Un établissement est coordinateur (établissement d'accueil), les deux autres sont établissements d'envoi.

Contenu:

- utiliser des méthodes et moyens innovants pour dispenser les apprentissages:
 - la collaboration en ligne
 - l'apprentissage fondé sur la recherche
 - les approches fondées sur les défis (relever les défis sociétaux)
 - thématiques européennes comme le développement durable ou autres problèmes sociétaux

Le programme doit apporter réelle plus-value à la formation

- intégrer des travaux collectifs reconnus dans le cadre du diplôme, validant au moins 3 crédits ECTS
- offrir davantage de possibilités de prendre part à des mobilités hybrides
- ▶ atteindre de nouveaux groupes d'étudiants et offrir l'opportunité d'attirer un large éventail d'apprenants (par exemple pour les formations ne permettant pas de mobilité longue)

Ces projets peuvent faire partie des programmes d'études des établissements ou venir les compléter (programme entièrement nouveau ou amélioration d'un programme existant avec des caractéristiques supplémentaires telles que le mode d'enseignement dans un format hybride).

^{*}Pays du Programme Erasmus : États membres de l'Union européenne, Macédoine du Nord, Serbie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie

/ QU'EST-CE QU'UN BIP?

Critères d'éligibilité:

- ✓ 3 établissements de l'enseignement supérieur minimum de 3 pays du programme différents
- ✓ 10 participants minimum, en mobilité et financés Ils sont envoyés par les autres établissements partenaires.

Ils perçoivent une bourse Erasmus pour ces mobilités, financée par leur établissement d'origine.

Participants éligibles:

- tout étudiant.e inscrit.e dans un des établissement, de niveau Licence à Doctorat
- tout personnel d'un des établissement + personnels d'entreprise ayant été invité à enseigner dans le BIP
- ✓ Durée de la mobilité physique : 5 à 30 jours
- ✓ Activité virtuelle : avant, pendant ou après la mobilité
- ✓ Obligation de l'apport d'une plus-value : enseignement apportant de nouvelles perspectives
- ✓ Obligation d'intégration des travaux reconnus dans le cadre du diplôme validant au moins 3 crédits ECTS

Remarques:

- ces mobilités devant valider 3 crédits ECTS, il est nécessaire que des UE libres soient comprises dans la maquette du diplôme suivi par les étudiant.e.s ciblé.e.s, ou qu'une intégration/validation de ces crédits soient validés par les instances.
- les open badges ne délivrant pas de crédits, ils ne peuvent être utilisés pour créditer ces mobilités

DEUX TYPES DE BIP:



Le rôle assuré dans la participation au projet défini le type de BIP. **Soit :**

 - vous participez au projet dans la conception pédagogique, à l'enseignement et vous envoyez des étudiants :



c'est un projet BIP « ETABLISSEMENT D'ENVOI »

- ▶ Fait partie du partenariat BIP avec les deux autres établissements
- ► Envoie des participants
- Finance les mobilités de ces participants

- vous organisez et coordonnez le BIP :



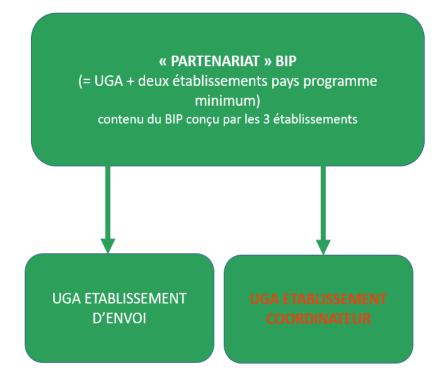
c'est un projet BIP « ETABLISSEMENT COORDINATEUR »

- ▶ Coordonne l'organisation du BIP
- ▶ Reçoit la subvention pour l'organisation du BIP
- ▶ S'assure que l'ensemble partenaires du BIP disposera de suffisamment de fonds Erasmus pour couvrir les bourses de mobilité pour le nombre minimum requis de participants
- ▶ Est par défaut l'établissement d'accueil (hôte) pour la mobilité des étudiants et du personnel
- ▶ Supervise et rend compte de la réalisation des activités physiques et en ligne
- ▶ nb: il existe la possibilité d'être coordinateur sans être établissement d'accueil





L'appel à manifestation d'intérêt BIP 2025 de l'UGA cible des projets BIP « Etablissement d'envoi » et « Etablissement coordinateur » pour lesquels l'UGA est un partenaire du consortium organisateur et contributeur du programme d'enseignement.





VOTRE PROJET S'INSCRIT EN TANT QU'ETABLISSEMENT COORDINATEUR



Dépôt des candidatures jusqu'au 23/05/2025. Utilisez la Fiche « projet BIP Coordinateur »

Prérequis pour déposer la candidature:

concevoir un programme
utilisant des moyens
innovants et numériques
concilier activités en ligne et
une mobilité physique courte
> les travaux collectifs seront
reconnus dans le cadre du
diplôme :
3 ECTS minimum > la
validation par les instances

concernées peut être requise

s'assurer que:

- > chaque partenaire disposera de fonds Erasmus pour couvrir les bourses de mobilité des 10 participants minimum requis > qu'au moins 10 participants financés issus des autres 2 EES* seront présents. Dépasser 10 participants ou établir une liste complémentaire est vivement conseillé.
- > anticiper la demande d'accords inter institutionnel Erasmus

- > constituer l'équipe en charge de la mise en œuvre et de la gestion du projet, aux niveaux:
- pédagogique
- logistique
- administratif
- financier
- > anticiper le suivi de gestion des mobilités avec/par le service des relations internationales de votre composante ou l'informer si elle n'est pas partie prenante du projet

- > faire valider la fiche intention de projet par les :
- direction de la composante
- **direction administrative** de la composante

CONTENU PEDAGOGIQUE

PARTENARIAT

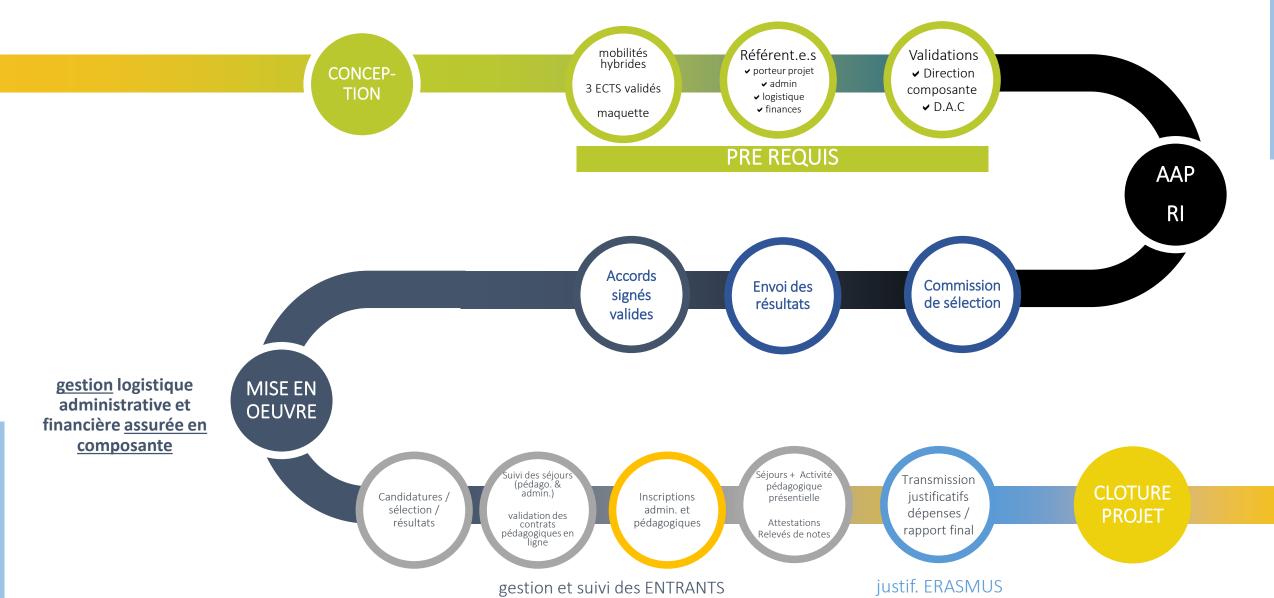
CONSTITUTION DE L'EQUIPE DE LA GESTION DU PROJET, qui est assurée en composante

VALIDATIONS

*EES: Établissement d'Enseignement Supérieur

BIP « ETABLISSEMENT COORDINATEUR » : LES ÉTAPES







VOTRE PROJET S'INSCRIT EN TANT QU'ETABLISSEMENT COORDINATEUR



Que finance Erasmus dans les projets BIP « établissement coordinateur » ?

La subvention BIP est destinée à couvrir les coûts liés à la préparation, à la conception, au développement, à la mise en œuvre et au suivi du programme et à la réalisation d'activités virtuelles/à distance ainsi qu'à la gestion et à la coordination générale.

Les coûts peuvent inclure : la production de documents ou de matériel pédagogique, la location de salles, la location d'équipements, les sorties sur le terrain, les excursions, les activités de communication, la traduction et l'interprétation, les visites préparatoires et les tâches administratives.

Points d'attention sur le déroulement du projet et le financement en cas de sélection (1/2):

CALENDRIER:

L'UGA pourra financer 1 BIP sur la convention de subvention 2024. Il devra être réalisé avant le 15 juillet 2026.

Une liste complémentaire sera établie: les financements seront octroyés en fonction de la dotation Erasmus 2025 (1 ou 2 BIP à 4000€) qui sera accordée à l'UGA en juillet 2025 (période de réalisation : octobre 2025 – juillet 2027).

Le calendrier des mobilités entrantes « classiques » au semestre / à l'année ne peut pas intégrer les mobilités courtes.

Les partenaires BIP sélectionneront leurs participants et transmettrons la liste au porteur de projet.

▶ GESTION DES MOBILITES ET ASPECTS ADMINISTRATIFS:

La gestion logistique, administrative, de scolarité et financière du projet est totalement assurée par votre équipe en composante.

Les mobilités seront gérées en tant que mobilité entrante encadrée, selon les processus RI de votre composante.

La DGD RI donnera un accès au logiciel et délivrera une formation pour les personnes portant le projet. Des attestations de présence et relevés de notes devront être fournis aux étudiants le dernier jour du programme.

L'accueil des entrants ne pouvant se faire au fil de l'eau, des procédures et/ou formulaire spécifiques seront mis en place, en coordination avec la DGD RI.

Les logements ne sont pas disponibles pour des mobilités courtes, le CROUS ne proposant pas de logement pour 5 à 30 jours.

Si le BIP est ouvert à des participants d'autres universités hors du partenariat BIP, le montant de la subvention n'est pas augmenté. Pensez aux impacts sur votre budget, sur votre organisation logistique, les capacités de la composante à accueillir les étudiants, etc...



VOTRE PROJET S'INSCRIT EN TANT QU'ETABLISSEMENT COORDINATEUR



Points d'attention sur le déroulement du projet et le financement en cas de sélection (2/2):

▶ FINANCEMENT:

La subvention BIP (4000€) est destinée à couvrir les coûts liés à la préparation, à la conception, au développement, à la mise en œuvre et au suivi du programme et à la réalisation d'activités virtuelles/à distance ainsi qu'à la gestion et à la coordination générale.

La subvention sera versée sous forme de prestations internes.

Les heures supplémentaires ou complémentaires ne peuvent être versées dans le cadre d'un BIP. Mais on peut rémunérer avec la subvention versée pour l'organisation du projet de la masse salariale et/ou des prestations d'expertise. Ces rémunérations doivent être directement liées au projet.

Vous avez la possibilité d'inclure des partenaires hors pays du Programme, en supplément des deux autres partenaires. Le cas échéant les participants de ces EES ne seront pas pris en compte par les instances Erasmus+ comme faisant partie du minimum de 10 participants financés. Les participants de ces établissements ne pourront pas percevoir de bourse Erasmus.

L'obligation de signer un accord interinstitutionnel Erasmus avec chacun de ces EES requiert d'anticiper les négociations et peut-être complexe selon les pays et ou les universités.

▶ CONTRATS PEDAGOGIQUES EN LIGNE – OLA

Le versement de la subvention est conditionné à la validation en ligne des contrats pédagogiques « Online Learning Agreement », via le logiciel MoveON. La validation pourra être déléguée aux correspondants pédagogiques relations internationales de votre composante, en fonction de l'organisation des relations internationales dans votre composante <u>et avec leur accord préalable.</u>

V

VOTRE PROJET S'INSCRIT EN TANT QU'ETABLISSEMENT COORDINATEUR



Trucs & astuces de l'Agence Erasmus:



Comment se lancer dans un BIP?

- o Lancer un appel à manifestation d'intérêt en interne
- o Impliquer EC/équipe pédagogique
- o Identifier les coopérations existantes pouvant mener à un BIP
- o Définir une thématique
- o Préciser les objectifs pédagogiques du BIP :
 - Le contenu
 - Le mode d'enseignement distance / présentiel / groupe
 - L'évaluation et l'insertion dans le parcours de formation
- o Définir un public-cible :
 - Etudiant d'un diplôme / promotion / d'une filière / d'une unité d'enseignement
 - Enseignant
 - Personnel administratif et technique







- . Penser à un duo pédago/admin. (ou au moins deux rôles qui peuvent être assurés par la même personne)
- . Sélectionner un minimum d'étudiants par partenaire pour couvrir le nombre minimum de 10 participants (7 étudiants par partenaire + liste d'attente)
- . Définir les rôles dans le partenariat
- . Prévoir avec équipe du BIP et DRI + ensemble des personnes impliquées chez les partenaires
 - 1 réunion en amont
 - 1 réunion de bilan
- . Choisir une thématique en lien avec les priorités du programme
- . Rédiger une fiche descriptive du BIP
 - Contenu pédagogique
 - Organisation distanciel / présentiel
 - Dates des périodes
 - Modalités d'évaluation







Errasmus-Enrichit les vies, ouvre les esprit



VOTRE PROJET S'INSCRIT EN TANT QU'ETABLISSEMENT D'ENVOI



Dépôt des candidatures jusqu'au 23/05/2025. Utilisez la Fiche « projet BIP Envoi »

Prérequis pour déposer la candidature:

concevoir un programme utilisant des moyens innovants et numériques concilier activités en ligne et une mobilité physique courte

> les travaux collectifs seront **reconnus** dans le cadre du diplôme :

3 ECTS minimum > la validation par les instances concernées peut être requise

> anticiper la demande d'accord interinstitutionnel Erasmus si l'accord n'est pas valide dans la discipline concernée > anticiper le suivi de gestion des mobilités sortantes avec/par le service des relations internationales de votre composante ou l'informer si elle n'est pas partie prenante du projet

- > faire valider la fiche intention de projet par les :
- direction de la composante
- direction administrative de la composante

CONTENU PEDAGOGIQUE

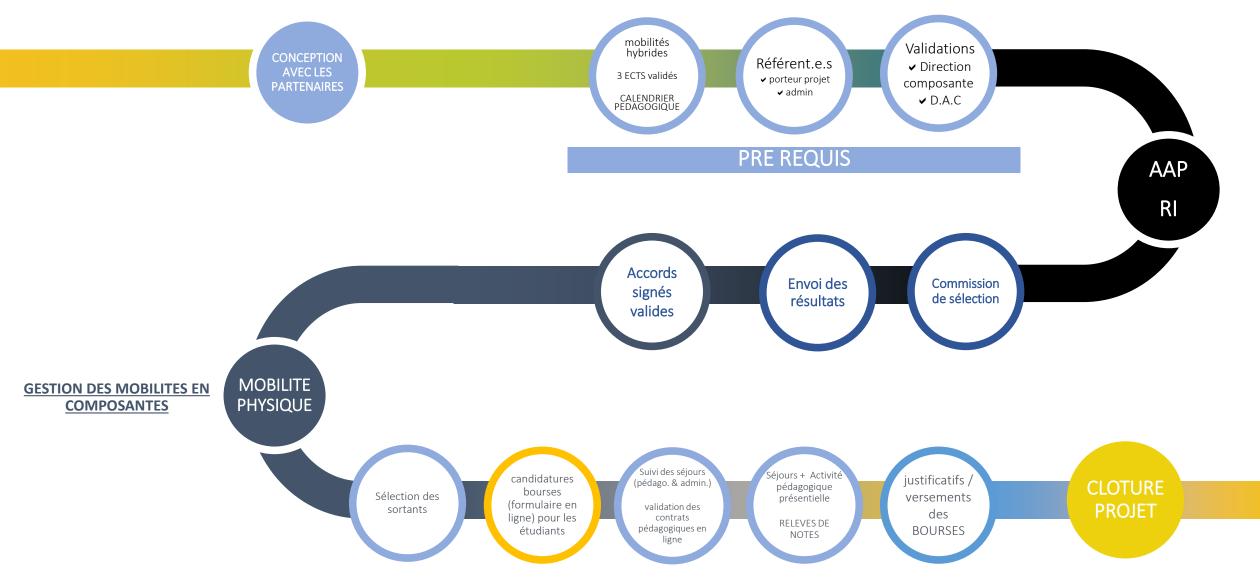
PARTENARIAT

ANTICIPER LA GESTION DES MOBILITES

VALIDATIONS

BIP « ETABLISSEMENT D'ENVOI » : LES ÉTAPES





suivi des SORTANTS



VOTRE PROJET S'INSCRIT EN TANT QU'ETABLISSEMENT D'ENVOI



Que finance Erasmus dans les projets BIP « établissement d'envoi » ?

Le financement octroyé aux projets sélectionnés n'est pas une somme versée à la composante.

Il correspond aux bourses versées aux étudiants sortants (une partie de l'enveloppe UGA bourses Erasmus est réservée aux mobilités sortantes des BIP sélectionnés).

Le montant du financement alloué au projet est calculé selon le nombre d'étudiants sortants et la durée du BIP en présentiel indiqués dans la fiche intention de projet.

Les bourses seront directement versées aux étudiants par la DGD RI. Ces bourses visent à contribuer au financement de leur mobilité, mais ne couvrent pas la totalité des dépenses.

Les montants des bourses de mobilités de courte durée sont définis selon les critères du Programme Erasmus, et en fonction des fonds disponibles.

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE SEJOUR		Complément financier INCLUSION	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
			Moyen de transport STANDARD	Utilisation d'un moyen de transport ECO RESPONSABLE
≤ 14 jours	79 € / jour	100 € si durée ≤ 14 jours 150 € si durée > 14 jours	100 à 499 km : 211 € 100 à 499 km : 500 à 1999 km : 309 € 500 à 1999 km : 395 € 2000 à 2999 km : 580 € 3000 à 3999 km : 580 € 3000 à 7999 km plus de 8000 km : 1 735 € 100 à 499 km : 100 à 499 km : 2000 à 2999 km : 2000 à 3999 km plus de 8000 km : 1 735 € 2000 à 7999 km	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 €
du 15 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	56 € / jour			2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 € (justificatifs billets train ou bus A/R demandés)

Le financement de mobilités d'enseignement dans la cadre du projet peut être demandé. Les modalités de niveau de prise en charge et de financement sera défini ultérieurement selon les fonds disponibles et non connus à ce jour.



VOTRE PROJET S'INSCRIT EN TANT QU'ETABLISSEMENT D'ENVOI



Points d'attention sur le déroulement du projet et le financement en cas de sélection:

CALENDRIER:

Le programme devra être réalisé pendant l'année universitaire 2025/26

▶ GESTION DES MOBILITES, SUIVI PEDAGOGIQUE ET ASPECTS ADMIISTRATIFS:

La gestion administrative des sortants est assurée en composante.

Les étudiants sortants seront intégrés à la cohorte des échanges Erasmus « classiques » et gérées via le logiciel de gestion des activités internationales MoveON.

Assurez vous que le service RI de votre composante, ou la personne en charge du suivi administratif/de scolarité du projet pourra assumer cette mission.

La DGD RI versera les allocations aux sortants et effectuera - en lien avec le porteur de projet - le reporting du projet sur la plateforme européenne Beneficiary Module.

La gestion et les documents exigés par les instances Erasmus sont soumis aux mêmes processus de gestion et réglementation que ceux des échanges Erasmus de longue durée.

▶ CONTRATS PEDAGOGIQUES EN LIGNE – OLA

Le versement de la subvention est conditionnée à la validation en ligne des contrats pédagogiques « Online Learning Agreements », via le logiciel MoveON.

La validation peut être déléguée aux correspondants pédagogiques relations internationales de votre composante, <u>avec leur accord</u> <u>préalable</u>, <u>en fonction de l'organisation des relations internationales dans votre composante</u>

Pensez à identifier tous les contacts administratifs et pédagogiques à l'UGA et chez le partenaire qui sont parties prenantes du suivi.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2025

Critères d'éligibilité:

- ✓ 3 établissements de l'enseignement supérieur minimum de 3 pays du programme différents
- ✓ 10 participants minimum, en mobilité et financés Ils sont envoyés par les autres établissements partenaires.

Ils perçoivent une bourse Erasmus pour ces mobilités, financée par leur établissement d'origine.

Participants éligibles:

- tout étudiant.e inscrit.e dans un des établissement, de niveau Licence à Doctorat
- tout personnel d'un des établissement + personnels d'entreprise ayant été invité à enseigner dans le BIP
- ✓ Durée de la mobilité physique : 5 à 30 jours
- ✓ Activité virtuelle : avant, pendant ou après la mobilité
- ✓ Obligation de l'apport d'une plus-value : enseignement apportant de nouvelles perspectives
- ✓ Obligation d'intégration des travaux reconnus dans le cadre du diplôme validant au moins 3 crédits ECTS

Remarques:

- Ces mobilités devant valider 3 crédits ECTS, il est nécessaire que des UE libres soient comprises dans la maquette du diplôme suivi par les étudiant.e.s ciblé.e.s, ou qu'une intégration/validation de ces crédits soient validés par les instances.
- Les open badges ne délivrant pas de crédits, ils ne peuvent être utilisés pour créditer ces mobilités.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2025

Critères de sélection :

- ✓ Tous les critères d'éligibilité Erasmus sont respectés;
- ✓ Projet mis en œuvre entre octobre 2025 et juillet 2026
- ✓ La composante en charge du projet est en capacité d'assumer l'organisation du BIP dans toutes ses dimensions : pédagogique, administrative, financière, scolarité, logistique...
- ✓ L'engagement par la direction pédagogique et administrative de la structure académique à prendre en charge le suivi et de la mise en œuvre du BIP;
- ✓ Une priorité dans la sélection des projets sera accordée pour les projets
 - ✓ portés par des enseignants chercheurs n'ayant pas encore bénéficié d'un financement BIP.
 - ✓ S'inscrivant dans une ou plusieurs des priorités du Programme Erasmus+ 2021/2027 :
 - Transition écologique
 - Numérique
 - Inclusion
 - Citoyenneté européenne

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2025

Calendrier

mardi 13 mai: Webinaire sur l'Appel à manifestation d'intérêts pour des projets BIPs

De 12h00 à 13h sur zoom, lien d'inscription :

https://univ-grenoble-alpes-fr.zoom.us/meeting/register/sMyVSIH4Tomr57HqSWN7Xq

- **25 avril au 23 mai**: appel à manifestation d'intérêt
- **23 mai 2025**: Clôture de la période de candidature
- Fin juin: Commission de classement et sélection des projets

 La date et le jury seront communiqués ultérieurement.
- ➤ Mi-juillet: notification des résultats de l'appel à manifestation
- > Octobre 2025 Juillet 2026: mise en œuvre des projets BIPs



activité hybride:

La mobilité hybride désigne une mobilité physique combinée à une composante virtuelle facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. Cette composante virtuelle peut par exemple amener des apprenants de différents pays et de différentes filières d'études à se réunir en ligne pour y suivre des cours ou œuvrer collectivement et simultanément à l'accomplissement de tâches qui sont reconnues comme faisant partie de leur programme d'études. Un atelier sur l'interculturalité, une présentation et prise de contact entre étudiants et participants des universités impliquées sont éligibles pour la partie qu'activité en ligne.

accords inter institutionnel Erasmus:

pour tout échange dans le cadre du programme Erasmus, un accord inter institutionnel entre l'UGA et l'établissement partenaire est validé avant les mobilités.

La procédure est disponible sur <u>l'intranet</u> UGA, rubrique Partenaires et International > Mettre en place un partenariat international > Accords Erasmus+.

Dans le cadre d'un partenariat BIP dont l'UGA est établissement coordinateur ou d'envoi, un accords est conclu avec chacun des deux partenaires (EES d'envoi vers EES d'accueil et EES d'accueil vers EES d'envoi). Les autres partenaires n'ont pas d'obligation de signer un accord entre eux, dans la mesure où ils n'accueillent pas de participant.e.s au BIP.

contrats pédagogiques en ligne – Online Learning Agreement:

pour toute mobilité encadrée par le programme Erasmus, les participants font valider un contrat pédagogique par les responsables pédagogiques des deux universités (d'accueil et d'envoi). Il défini les cours qui seront suivis, le nombre de crédits octroyés, les dates de mobilité, le niveau de langue requis, etc. Ce contrat est établi en ligne, partagé entre la/le participant.e, l'université d'accueil et l'université d'envoi.

C'est une pièce indispensable pour le versement des allocations sortantes, et en cas d'audit.

participants (extrait du guide Agence Erasmus) :

Un BIP doit comprendre 10 participants qui partent en mobilité physique financée par Erasmus+ depuis l'établissement d'origine vers l'établissement d'accueil pour suivre le programme. Les étudiants supplémentaires au-delà de 10 participants peuvent venir de n'importe quel pays du programme ou peuvent provenir de l'établissement coordonnateur / d'accueil. Les étudiants locaux de l'établissement d'accueil ne sont pas éligibles à une bourse Erasmus+, car ils ne participent pas à une mobilité physique à l'étranger et ne sont donc pas comptabilisés dans le nombre minimum de 10 participants. Des participants supplémentaires peuvent également provenir d'EES des pays hors Programme, mais comme ils ne seront pas financés par Erasmus+, ils ne sont pas pris en compte dans le nombre minimum de 10 participants.

L'efficacité de l'apprentissage et de la formation et l'organisation du programme doivent être prises en compte lors de la conception du programme intensif hybride.

À titre indicatif le nombre maximal d'étudiants préconisé ne doit pas dépasser 60.

Les participants ne doivent pas payer de frais de scolarité/de cours. Les organisateurs peuvent toutefois facturer des frais pour des activités extrascolaires, telles que des visites culturelles, qui ne sont pas directement liées à la thématique du programme.